

ETUDE UPA / I+C

**L'artisanat résiste plutôt mieux à la crise que le reste de l'économie**

La baisse d'activité s'est poursuivie au deuxième trimestre 2009 dans l'artisanat, le **chiffre d'affaires global des entreprises artisanales** affichant une baisse de 6% par rapport au second trimestre 2008.

L'artisanat de la fabrication est le plus affecté avec une chute d'activité de 11%. Cette baisse reste néanmoins inférieure de moitié à la baisse d'activité subie par la fabrication industrielle. L'artisanat du bâtiment accuse une réduction de son activité de 4% (-6% pour l'ensemble des entreprises du bâtiment). Les artisans de l'alimentation et ceux des services enregistrent des baisses respectives de 3,5% et 4,5%.

Ainsi, l'artisanat reste moins impacté que de nombreux secteurs, avec une régression de chiffre d'affaires limitée à 2,5% sur les douze derniers mois. L'UPA y voit le signe d'un relatif maintien du niveau de consommation des Français et la preuve que l'économie de proximité constitue le meilleur rempart à la crise.

L'environnement économique défavorable freine **la création d'emploi dans l'artisanat** et modifie les caractéristiques de l'embauche. Ainsi, 16% des entreprises artisanales employant au moins un salarié ont embauché au premier semestre de cette année contre 25% en 2006 et 24% en 2007. En outre, le climat d'incertitude a conduit les artisans à préférer le CDD au CDI : 50% des embauches ont été réalisées au premier semestre sous forme de CDD alors que ce type de contrat représentait moins d'un tiers des embauches en 2007, les artisans ayant plus naturellement recours au CDI.

Les difficultés de recrutement dans l'artisanat restent à un niveau inacceptable compte tenu du niveau du chômage. Ainsi, 28% des artisans éprouvent encore (46% en 2007) des difficultés pour trouver de la main d'œuvre. C'est la raison pour laquelle l'UPA sollicite depuis plusieurs années une meilleure prise en charge des offres d'emploi des entreprises et compte aujourd'hui sur une rapide montée en puissance de Pôle emploi.

L'enquête révèle par ailleurs que 39% des entreprises artisanales qui ont recruté au cours du premier semestre 2009 ont utilisé la mesure gouvernementale d'aide à l'embauche, aux termes de laquelle les salaires inférieurs à 1,6 SMIC bénéficient d'une exonération totale de charges sociales dans les entreprises de moins de 10 salariés (pour les embauches réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009).

Enfin, un élément pourrait être le signe d'une prochaine sortie de crise de l'artisanat : pour la première fois depuis 2007, les artisans anticipant une réduction d'activité sont en baisse (38% contre 48% fin 2008).

\* Enquête réalisée à la demande de l'UPA par l'Institut I+C dans le courant du mois de juillet 2009, auprès d'un échantillon représentatif de 3150 entreprises artisanales.